



## Traité Chabbath

### Michna 8 - Chapitre 6

הקיטע יוצא בקב שלו, דברי רבי מאיר; רבי יוסי אוסר. אם יש  
לו בית קיבול כתיתין, טמא. סמוכות שלו, טמאין מדרס;  
ויוצאין בהן בשבת, ונכנסין בהן לעזרה. הכיסא וסמוכות  
שלו, טמאין מדרס; ואין יוצאין בהן בשבת, ואין נכנסין בהן  
לעזרה. אנקטמין טהורין, ואין יוצאין בהן

Un estropié [peut] sortir avec sa prothèse, paroles de Rabbi Méïr. Et Rabbi Yossé l'interdit. Et si [la prothèse] a une cavité pour y mettre des chiffons, elle est apte à recevoir l'impureté. Ses coussinets d'appui [peuvent] contracter Toumat Midrass (impureté en tant qu'appui) ; on peut sortir avec le Shabbat, et on peut entrer avec, dans la 'azara (cour du Temple). La chaise [de l'infirme] et ses coussinets contractent Toumat Midrass et on ne [peut] pas sortir avec, le Shabbat, ni entrer avec, dans la 'azara. Les ankatnim restent purs et ne [peut] pas sortir avec, [le Shabbat].



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)